

Inscription

Adresse électronique ou téléphone

Mot de passe

Connexion

Garder ma session active

[Mot de passe oublié ?](#)

Dernière révision : 1er juillet 2013

Conditions applicables aux Pages Facebook

Les conditions suivantes, de même que notre [politique d'utilisation des données](#) et notre [Déclaration des droits et responsabilités](#), s'appliquent à toutes les Pages sur Facebook. En outre, les contenus présents sur les Pages doivent respecter nos [standards de la communauté](#).

I. Général

- A. Seules les personnes autorisées peuvent gérer une Page pour une marque, une entreprise ou une personnalité.
- B. Tout utilisateur peut créer une Page pour exprimer son support ou son intérêt pour une marque, une entreprise ou une personnalité, à condition qu'il n'y ait aucune confusion possible avec une Page officielle et qu'elle n'enfreigne pas les droits d'autrui.
- C. Le contenu publié sur une Page est public et peut être vu par toute personne qui consulte cette Page.
- D. Il vous appartient de limiter l'accès à votre Page (à l'aide de la fonctionnalité fournie) conformément aux lois applicables et aux règlements de Facebook, notamment nos [règles publicitaires](#) et nos [standards de la communauté](#).
- E. Vous ne devez pas établir de conditions pour votre Page qui entrent en conflit avec notre [Déclaration des droits et responsabilités](#), notre [politique d'utilisation des données](#) ou les présentes conditions.

II. Gestion des Pages

A. Noms et adresses des Pages Facebook

Les noms et les adresses des Pages Facebook doivent en représenter les contenus. Nous pouvons retirer les droits d'administration ou vous demander de changer le nom ou l'adresse d'une Page Facebook en infraction.

Le nom d'une Page doit :

- i. ne pas contenir uniquement des termes génériques (comme « bière » ou « pizza ») ;
- ii. utiliser une mise en majuscule grammaticalement correcte et ne pas contenir que des majuscules, sauf pour les acronymes ;
- iii. ne pas inclure de symboles, ni une ponctuation excessive ;
- iv. ne pas inclure de descriptions superflues ni de qualificatifs inutiles.

B. Changement de nom et migration

Nous ne traitons que les demandes de changement de nom et de migration qui n'entraînent pas de confusion possible. Par exemple, nous acceptons une migration locale-mondiale, telle que « Facebook France » en « Facebook » mais pas l'inverse et nous n'acceptons pas les migrations latérales, telles que « Facebook France » en « Facebook Russie ». En outre, vous ne pouvez pas demander un changement de nom ou une migration qui résulterait en une nouvelle catégorisation de Page de produit en Page de groupe de musique, d'une Page générique en Page de marque, ou d'un groupe à une Page. Toutes les migrations sont faites à notre seule discrétion et sont finales.

C. Collecte de données

Si vous recueillez du contenu ou des informations directement auprès des utilisateurs, vous devez indiquer clairement que c'est vous (et non pas Facebook) qui le faites et vous devez en avertir l'utilisateur, qui doit vous autoriser à collecter ce contenu ou ces informations. Quelle que soit la façon dont vous obtenez le contenu et les informations des utilisateurs, il vous appartient d'obtenir les autorisations nécessaires à l'utilisation de ce contenu et de ces informations.

Vous n'obtiendrez pas d'informations concernant des utilisateurs ou les contenus qu'ils publient, et n'accéderez pas à Facebook à l'aide de méthodes automatisées (telles que robots, araignées, etc.) sans notre permission.

Les données que vous obtenez de notre part doivent respecter la Section II de nos [règlements applicables à la Plate-forme Facebook](#).

D. Identification

Vous devez identifier le contenu de manière précise et encourager les utilisateurs à faire de même (par exemple, n'encouragez pas votre public à s'identifier dans une photo sur laquelle ils n'apparaissent pas).

III. Fonctionnalités des Pages

A. Publicité sur les Pages

Les publicités et les contenus commerciaux (y compris les publications de Page) doivent respecter les [règles publicitaires](#).

Les publicités pour des tiers sont interdites sur les Pages sans notre autorisation préalable.

B. Couverture

Les couvertures sont publiques. Cela signifie que toute personne qui accède à votre Page peut voir votre couverture. Les couvertures ne doivent pas prêter à confusion ou porter atteinte aux droits d'autrui. Vous ne devez pas encourager au téléchargement de votre couverture sur le profil personnel des visiteurs.

C. Applications sur les Pages

Les applications présentes sur votre Page doivent respecter le [règlement applicable à la plate-forme Facebook](#).

D. Offres

Lorsque vous créez une offre à l'aide de l'outil proposé par Facebook, les conditions suivantes doivent être respectées :

- i. Les offres Facebook doivent être disponibles sur une durée limitée.
- ii. Seuls les marchands et les fabricants des produits ou services proposés peuvent diffuser une offre.
- iii. Toute restriction applicable à l'offre (telle que la date d'expiration ou des limitations concernant son utilisation) doit être indiquée clairement et mise en évidence.
- iv. Nous ne sommes pas responsables des éventuelles utilisations erronées, tentatives de fraude, litiges et autres difficultés liées à la

distribution et/ou à l'utilisation de votre offre.

v. Si votre offre peut être utilisée dans un magasin autre que le vôtre, c'est à vous qu'incombe de communiquer avec le vendeur en question et de vous assurer qu'il se tient aux termes de l'offre.

vi. Vous devez utiliser l'outil de création d'offres uniquement aux fins prévues pour l'outil et non pour promouvoir votre site web ou autres moyens de vous contacter, ni pour offrir l'équivalent d'une carte cadeau, d'un chèque cadeau ou d'une carte contenant un montant spécifique.

vii. Vous devez vous assurer que votre offre respecte ces conditions et toutes les lois et réglementations applicables. Les offres sont soumises à diverses réglementations (comme les limites d'âge pour la vente d'alcool) et nous vous recommandons de consulter un expert dans ce domaine.

E. Promotions

1. Si vous utilisez Facebook pour communiquer ou administrer une promotion (par exemple, un concours ou une loterie), vous êtes responsable de la légalité de son déroulement, notamment :

- a. des règles officielles ;
- b. des conditions de l'offre et modalités de participation (par exemple, limites d'âge et restrictions géographiques), ainsi que
- c. de la conformité avec les règlements régissant la promotion et tous les prix offerts dans le cadre de la promotion (par exemple, l'inscription et l'obtention des approbations réglementaires nécessaires).

2. Les promotions sur Facebook doivent inclure les éléments suivants :

- a. Décharge protégeant Facebook dûment remplie par chaque participant.
- b. Mention que la promotion n'est pas associée à, ou gérée ou sponsorisée par Facebook.

3. Les promotions peuvent être administrées sur des Pages ou dans des applications Facebook. Vous ne devez pas utiliser de journaux personnels pour administrer des promotions (par exemple, les mentions telles que « partagez dans votre journal pour gagner un accès » ou « partagez ce lien avec vos amis pour obtenir plus d'accès » ne sont pas autorisées).

4. Nous ne vous fournissons aucune assistance dans l'administration de votre promotion. De même, si vous utilisez notre service pour administrer votre promotion, vous acceptez de le faire à vos propres risques.

[Mobile](#) [Retrouver des amis](#) [Badges](#) [Personnes](#) [Pages](#) [Lieux](#) [Applications](#) [Jeux](#) [Musique](#)
[À propos de](#) [Créer une publicité](#) [Créer une Page](#) [Développeurs](#) [Emplois](#) [Confidentialité](#) [Cookies](#) [Conditions d'utilisation](#) [Aide](#)

Facebook © 2013 · Français (France)